

**Procès-verbal**  
**Assemblée Générale du 20 mars 2019**

**LARC**  
(Loisirs et Activités Récréatives de Commugny)

1. Approbation de l'ordre du jour

Une modification a été apportée. Le point 8 de l'ordre du jour a été supprimé étant donné que selon les Statuts de LARC le Président est élu par les membres du comité de LARC et non les membres de l'Assemblée.

2. Liste des présences

Tous les 26 participants présents ont signé la liste.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2018

La lecture du procès-verbal n'a pas été souhaitée par l'Assemblée. Il a été proposé de faire parvenir le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2019 avec l'invitation qui sera envoyée pour la prochaine Assemblée 2020.

4. Rapport du Président

M. Wilbert Broeksmit a lu son rapport. Celui-ci a énuméré les nombreuses activités qui ont eu lieu en 2018 et début 2019 : soit le 17 avril 2018 : Musée Romain à Nyon, le 29 mai : Chaplin's World, le 10 juillet : Pont de Grilly et son histoire, septembre : Grillade à Sauvigny, le 18 octobre : Musée CIMA à Ste-Croix, le 29 novembre : soirée Apéro-musique à la Cave de la Charrue, la sortie Fondue du 7 février à Basse Ruche et pour terminer le 9 mars 2019 avec démonstration de Taille d'arbres fruitiers et rosiers.

5. Rapport du trésorier

Le rapport a été présenté par M. Martin Hubble, trésorier de LARC. Celui-ci a indiqué un excédent de pertes de CHF 1,823.05 pour l'année 2018 alors qu'en 2017, LARC avait réalisé un gain de CHF 1,736.85. Cette différence est partie due à la subvention que LARC accorde aux membres lors des différentes activités. Fin décembre 2018, LARC comptait approximativement 150 membres.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport a été lu par Mme Odile Decré. Les deux vérificateurs n'ont constaté aucune anomalie. Le rapport a souligné que LARC a obtenu CHF 4,190.00 de cotisations pour l'année 2018. Les activités et autres dépenses se sont élevées à CHF 9,992.40. Au 31 décembre 2018, le solde bancaire se montait à CHF 24,415.15.

L'Assemblée a accepté les comptes 2018 tels que présentés et a donné décharge au comité, au trésorier ainsi qu'aux vérificateurs des comptes.

7. Démission et élection du comité

M. Jonathan Harle, pour des raisons de santé, ne souhaite pas se représenter. Aucun membre de l'Assemblée ne s'est porté volontaire. Le comité a été réélu pour une autre

année : M. Wilbert Broeksmit (Président), M. Martin Hubble (Trésorier), Mme Paulette Hubble, M. Denis Hermanjat et Mme Marie Breton Ivy (Secrétaire).

8. Election du Président

Ce point a été supprimé.

9. Nomination des vérificateurs des comptes

Mme Decré ne se représentant pas comme vérificatrice des comptes, Mme Genand (membre de LARC) s'est portée candidate à ce poste. L'Assemblée a accepté sa candidature et Mme Decré a été remercié par le Président pour les services qu'elle a gracieusement offerts au cours des 3 dernières années.

10. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle pour 2019 reste la même soit CHF 20.00 par personne ou CHF 50.00 par ménage.

11. Activités à venir

Le président a énuméré les activités pour 2019 soit : le 11 avril : Exposition Falconnier, Château de Nyon, le 11 mai : Pique-nique familial au Stand de Tir à Commugny, le 24 juin : Excursion en bateau de Genève à Verbois, le 25 septembre : Musée du Fer à Vallorbe, le 28 novembre : soirée, apéritif de fin d'année. Le Président a indiqué également la possibilité de grillades en juillet et août (à confirmer).

12. Divers et propositions individuelles

Ateliers jeux : La commune a mis à la disposition de LARC une salle à la Maison de Commune. L'Assemblée a été informée qu'il faut communiquer avec Mme Genand s'il y a un intérêt à participer aux jeux organisés le mardi après-midi. Une proposition a été faite à savoir que ces jeux pourraient avoir lieu entre octobre et mars en raison des saisons.

Les résultats des sondages doivent être analysés afin d'assurer une bonne coordination entre les membres désirant participer à ces activités, i.e. pétanque....

Le Président a informé l'Assemblée que LARC étudiait la possibilité de créer un site web et qu'il espérait que celui soit fonctionnel vers le mois de septembre, sinon avant.

Etant donné les difficultés rencontrées avec la distribution des tout-ménages de LARC, (contenant de l'information générale sur ses activités avec bulletin de versement) qui ne sont pas distribués aux habitants ayant un « Sans publicité » sur leurs boîtes aux lettres, Mme Odile Decré a proposé l'aide de la Commune afin d'assurer une diffusion globale aux habitants de Commugny.

La séance est levée vers 19H45, suivie du verre de l'amitié.